

Le " naturiste en Twingo " sévissait près du lycée

Un trentenaire a été surpris deux fois de suite par des jeunes filles alors qu'il se masturbait dans sa voiture aux abords du lycée de Gisors. Interpellé par les gendarmes après une balade à vélo dans le plus simple appareil, l'exhibitionniste a été condamné à 3 ans de prison.

Johan R., 39 ans aujourd'hui, n'a jamais fait parler de lui. Plutôt réservé il est passé longtemps sous les radars. Pourtant sa propension à être souvent ému en des lieux incongrus a fini par lui être fatale.

Le 20 juin 2020, il a ainsi été aperçu par un groupe d'enfants du centre équestre alors qu'il se promenait, comme d'habitude, nu comme un vers, au guidon de son vélo. Alertés les gendarmes l'ont trouvé caché dans un buisson.

Lors de son audition, l'exhibitionniste qui se dit naturiste, a reconnu s'être masturbé plusieurs fois en public. D'autant qu'il avait déjà été condamné pour avoir été vu par la sœur de sa compagne.

Le 16 décembre 2019, il avait garé sa Renault Twingo près de la station Total, non loin du lycée. Lassé d'attendre sa compagne qui s'était rendue à l'auto-école, il avait fini par s'endormir sur la banquette arrière. À son réveil, il était bien évidemment ému. Alors il a fait passer la chose et une lycéenne l'a aperçu.

" Je ne pensais pas être vu "

Cette première alerte ne l'a pas empêché de récidiver le 7 février de la même année. Et cela au même endroit. D'autres jeunes filles l'ont donc de nouveau vu avec, notamment, un téléphone en main. Bien évidemment, ce téléphone a permis de savoir qu'il consultait un site pornographique mettant en scène des jeunes femmes voire de trop jeunes femmes.

Prévenu d'exhibition et de consultation d'un site mettant en scène des mineurs, Johan R. a dû s'expliquer au tribunal le 28 mars.

" Je ne pensais pas être vu de l'extérieur et je n'avais pas conscience d'être près d'un lycée ", a-t-il timidement affirmé avant d'ajouter au sujet de ses balades à vélo : " Je faisais de la rando naturiste dans une forêt privée que je croyais être interdite au public. Je fais du naturisme depuis longtemps et je pratique toujours à la plage. Quant au site, je le consulte toutes les semaines. Ce ne sont pas des images pédopornographiques. Ces images, c'est dégueulasse "

Récidive

Le tribunal a également fini par apprendre qu'il se masturbait toujours mais " **à la maison en présence de sa compagne** " .

" **Je ne savais pas qu'il y avait un courant de naturisme en Twingo et la récidive génère une forte inquiétude** ", a enchaîné le parquet avant de requérir 30 mois de prison dont 18 mois avec sursis probatoire (les 12 mois ferme étant à purger sous bracelet électronique) ainsi qu'une inscription au fichier des auteurs d'infractions sexuelles et une interdiction de contact avec des mineurs.

" **Nous ne sommes pas en présence de quelqu'un qui va guetter les passants pour se montrer nu et ce n'est pas l'arrivée des jeunes filles qui a déclenché la pulsion. De plus, aucune photo n'a été enregistrée** " a, de son côté, plaidé l'avocate de la défense, Me Rouillard.

Johan R. a finalement été condamné à 3 ans de prison assortis d'un sursis probatoire de 2 ans comprenant des obligations de soins psychologiques et de travail ainsi qu'une interdiction de travail avec des mineurs. Le " **naturiste en Twingo** " est, en outre, désormais inscrit au fichier des auteurs d'infractions sexuelles.



Un Gisorsien de 39 ans a été condamné à un an de prison ferme et deux de sursis après avoir été surpris par des lycéennes en train de se masturber à proximité de l'établissement. Illustration

